

n° 30

Date de publication
6 septembre 2017

Date d'observation
5 septembre 2017

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

- La majorité des parcelles renseignées à ce jour sont au stade cotylédons.
- Quelques dégâts d'altises, notamment de petites altises ont pu être constatés, sans toutefois que les insectes soient piégés. Le risque est encore limité mais la surveillance est primordiale.
- Quelques dégâts de limaces sont signalés. Là encore il est important de surveiller les cultures jusqu'à 3-4 feuilles.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Réseau 2017-2018

A ce jour, 8 parcelles ont été enregistrées sur le réseau et ont fait l'objet d'une observation cette semaine.

Stade des colzas

Parmi les 8 parcelles observées, on compte :

- 6 parcelles au stade cotylédon (stade A) ;
- 1 parcelle à une feuille vraie (stade B1) ;
- 1 parcelle à deux feuilles vraies (stade B2).

Ravageurs

• Grosses et petites altises

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 portants des morsures. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Observation de dégâts sur plantes : 3 parcelles sur 7 présentent des dégâts d'altises limités, avec 18 à 45% de plantes touchées.

• Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES

Reconnaissance :

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : les piégeages d'adultes de grosses altises sont extrêmement faibles avec 1 individu capturé dans une seule parcelle, parmi 6 suivies.

Analyse du risque :

Le niveau de piégeage montre que le risque est encore faible. Les conditions climatiques favorables au vol (période de froid marqué suivi de températures à 20°C) n'ont pas encore été réunies.

Attention toutefois car les colzas en cours de levée, entrent en phase de risque vis-à-vis de ce ravageur. Il est essentiel de suivre les parcelles et de mettre en place les pièges enterrés pour suivre l'évolution du risque (cf. annexe).

- **Altises des crucifères ou petites altises**

Reconnaissance :

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre).
Il mesure 2 à 2.5 mm.



*Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite).
Morsures circulaires visibles (L. Jung, Terres Inovia)*

Piégeage : aucune capture réalisée sur les 6 pièges relevés cette semaine.

Analyse du risque : les parcelles entrent en pleine phase de risque. Le risque de petite altise se réfléchit à la parcelle. Malgré l'absence de captures, la vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.



Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population. Il est donc conseillé de garder les repousses sur les parcelles à proximité.

- **Limaces**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

Observations :

Une seule parcelle signale des dégâts de limaces avec 30% de plantes touchées, parmi 7 parcelles observées.

Analyse de risque :

En phase de levée et jusqu'à 3 feuilles le colza est particulièrement vulnérable face aux limaces. Le risque doit se gérer à la parcelle avec une vigilance d'autant plus importante en cas de retour des pluies.

Les structures motteuses, avec présence de résidus pailleux et en conditions humides, sont favorables à l'apparition des limaces.



Dégâts limaces noires
Source : Elodie ROSSELLE, 110 Bourgogne



Dégâts petites limaces
Source : Jean-Noël HERRGOTT, CEREPY

Pour plus d'information consulter la [note nationale](#).

Pièges à limace

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

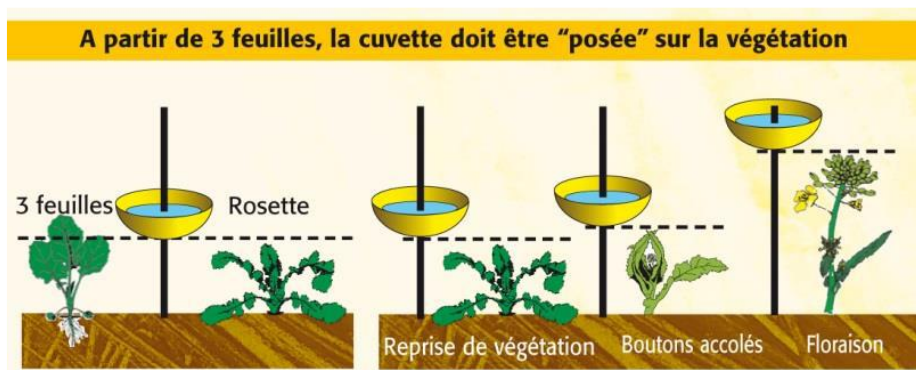


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'**altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation



Publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par

AGENCE FRANÇAISE levance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT